

Evaluation, complication, pétition

Le SAEN s'associe au SSP pour récolter les signatures des collègues de 1-2H qui partagent les mêmes préoccupations au sujet de l'évaluation dans les premiers degrés de l'école obligatoire. Depuis la rentrée d'août 2014, les enseignantes doivent appliquer un arrêté sur l'évaluation qui demande trois documents par enfant, ainsi qu'un entretien avec les parents. Après une année de pratique, les signataires constatent un malaise chez de nombreux parents qui ne comprennent pas la nécessité et le sens de documents aussi détaillés et abstraits. La démarche induit également une pénibilité inutile pour les enseignantes et les rend moins disponibles pour les élèves. Convaincues de la nécessité d'informer les parents et de maintenir un lien avec les familles, les signataires de cette pétition demandent que seul l'entretien avec les parents reste obligatoire. Elles demandent que le canevas actuel d'entretien soit supprimé ou repensé par les professionnelles du terrain.

Le texte complet de la pétition et les feuilles de signature peuvent être téléchargées sur le site du SAEN et sont à retourner jusqu'au 29 février 2016 à l'adresse suivante: SSP - Région Neuchâtel, Place de la Gare 4a, CP 1357, 2301 La Chaux-de-Fonds.

(com./réd.)



Revue Enjeux pédagogiques

Le numéro 25 de la revue de la HEP-BEJUNE, paru en décembre dernier, est consacré aux formations tertiaires à l'enseignement. La Suisse a décidé, à la fin des années 1990, de supprimer les écoles normales et c'est au début des années 2000 que le processus de tertiarisation s'est concrétisé, notamment par la création des Hautes écoles pédagogiques. La réforme des institutions de formation avait pour objectif explicite de stimuler la recherche et le développement en mettant l'accent sur une plus grande articulation entre les connaissances théoriques et les données de l'expérience pratique dans la préparation des futurs enseignants.

On pourra notamment découvrir dans ce numéro la contribution de Pierre Graber. Sous le titre «Arrêtons de faire semblant!», il livre ses observations et réflexions personnelles à propos des changements qu'a connus la profession depuis qu'il l'exerce. Des propos d'un praticien ancré dans le terrain et la vision du président de l'Intersyndicale BEJUNE sur les choix à opérer dans les prochains temps.

(com./réd.)

¹ Texte consultable sur ie-bejune.ch ou dans la revue, téléchargeable sur hep-bejune.ch

Suisse-Union européenne – Je t'aime moi non plus!

Conférence de Jean Zwahlen. Pourquoi, l'Union européenne étant notre voisine et notre principal partenaire, refusons-nous d'en tirer les conclusions politico-institutionnelles? Pourquoi rejeter la libre circulation des personnes, alors que la Suisse héberge proportionnellement le plus grand nombre de ressortissants de l'Union européenne? Pourquoi vouloir dénoncer la Convention européenne des Droits de l'Homme, alors que nous pourrions proposer de la réviser, probablement avec le soutien d'autres Etats? Pourquoi cette valse-hésitation avec l'Union européenne qui délite notre image d'Etat fiable? Pourquoi vouloir imposer la primauté du droit national alors que la plupart des problèmes actuels sont globaux et nécessitent des décisions supranationales?

Jeudi 10 mars 2016, 20h15 au Club 44, Serre 64, La Chaux-de-Fonds. (com./réd.)



+41 (0)78 634 48 49
www.saen.ch

Merci patron!

Alors que les *ratings*¹ font florès, l'envie nous vient de délivrer un diplôme d'excellence à notre employeur! En décembre, nous souhaitons «bon courage à qui serait appelé à concevoir une campagne de pub pour recruter les enseignants dont notre canton manquera dans quelques années!» Aujourd'hui, nous apportons notre contribution.

.....
Pierre Graber, président du SAEN



Les enseignants neuchâtelois sont de sacrés veinards... et le pire est qu'ils n'en ont même pas conscience.

Et de un, nos autorités, ayant flairé l'extraordinaire passion qui habite chaque enseignant, y répondent en lui offrant davantage de temps en présence des élèves que ses collègues romands; toujours attentionnées, elles assortissent cette prestation en servant des salaires inférieurs, ce qui évite de perdre du temps à gérer ses économies. Mieux, cette dernière mesure contribue encore à la paix sociale en préservant de la jalousie que des salaires outrageusement supérieurs à ceux de la classe ouvrière auraient suscitée.

Et de deux, la même précaution est appliquée au nombre de semaines de vacances; l'enseignant neuchâtelois a ainsi le loisir de côtoyer ses élèves une semaine de plus que ses collègues romands; dépourvu d'arrière-pensées financières, le plaisir ainsi éprouvé ne risque pas d'alimenter un quelconque «effet privilège».

Et de trois, en fin de carrière, quand les enseignants des autres cantons sont «mis au rancard» prématurément, les Neuchâtelois sont choyés: ils ont tout loisir d'enseigner jusqu'à l'âge AVS officiel... et même au-delà².

Et de trois et demie, puisqu'on parle caisse de retraite, là encore, les prestations limitées et les efforts de recapitalisation développent l'imagination des fonctionnaires neuchâtelois pour «optimiser» leurs futures rentes.

Et de quatre, en 2010, lorsqu'il a adopté la loi installant la régionalisation de l'école, le Grand Conseil a implicitement mis fin à une longue période caractérisée par la recherche de l'égalité de traitement; celle-ci est désormais remplacée par une saine concurrence entre cercles, chacun

développant des spécificités propres. Si l'on ne parle pas (officiellement) de *rating* à ce niveau, les cultures d'établissement spécifiques ne manqueront pas d'inciter les enseignants à la mobilité pour accéder au cercle qui correspond le mieux à leurs conceptions³.

Et de cinq, en cette période de construction de grille salariale, le Conseil d'Etat ne craint pas de bousculer le confort des enseignants, dont le statut n'a pas été revu depuis une bonne cinquantaine d'années. Si les enseignants neuchâtelois étaient jusqu'ici mal lotis en comparaison intercantonale, il n'est pas impossible qu'ils le soient davantage encore à l'avenir. Quel sombre dessein se cache-t-il là derrière? Aucun, voyons! Une fois encore l'argument est imparable: on évitera ainsi d'engager des «chasseurs de primes» dont la motivation première serait le niveau des salaires. Une garantie de désintéressement; il fallait y penser!

Et de six, enfin, originalité suprême, exclusivité nationale au minimum, l'autorité donne l'occasion aux enseignants de manifester spontanément leur solidarité envers leur employeur en participant au paiement de leur remplaçant en cas de maladie ou d'accident.

La place nous manque hélas pour être exhaustif...

Bref, s'il y avait un prix Nobel des RH, l'Etat de Neuchâtel mériterait largement de l'emporter!

Bienvenue au pays de Neuchâtel! •

.....
¹ Ça a quand même plus de gueule qu'un classement...

² S'ils ont eu la chance de naître entre janvier et juillet

³ Ou qui n'aurait pas encore eu l'idée de rendre payant le parking du collège.

C'était sur le journal

Stefan Lauper

Yvan Perrin, à nouveau président de l'UDC neuchâteloise, cite Bérégovoy à l'occasion de son retour en politique. «Je ne suis pas un imaginaire délirant, mais en l'occurrence j'aime bien les idées des autres¹.» On lui souhaite une fin de carrière plus sereine que celle de son inspirateur...

A propos de «coups de sang» désormais fameux du conseiller national UDC Raymond Clottu, le commentateur du journal local se demande «comment imaginer que ce volcan égotique et soupe au lait pourra faire preuve de tact, de diplomatie et d'entregent².» Ce constat, digne d'un portrait de Donald Trump, ne sera certainement pas contredit par le président du parti, qui ne se perçoit pas, rappelons-le, comme un «imaginaire délirant».

Le Grand Conseil s'est penché lors de sa session de janvier sur une motion UDC demandant d'inscrire l'encouragement de l'apprentissage des cantiques suisse et neuchâtelois dans les programmes scolaires. Ce qu'il a refusé. Un député clairvoyant³ a relevé à cette occasion que «la valeur éducative des chants patriotiques était pour ainsi dire déjà nulle dans les années 60 (...)». On peine à croire que cet argument ait pu changer quoi que ce soit à l'opinion des hypothétiques indécis d'un parti dont la vision stratégique de la formation et de l'éducation repose principalement sur le fantasme d'une école qui n'a jamais vraiment existé et qui promet une formation à l'enseignement au niveau CFC.

A propos du projet «Mobilité 2030», la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti remarque qu'«il est minuit moins deux (et que) c'est le dernier moment pour notre canton de prendre le train en marche». Pourtant, avec l'amélioration des infrastructures ferroviaires, des effets pervers pourraient se faire jour. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, mentionne à juste titre le problème de l'éloignement de la HEP de la gare, ce qui «pourrait mettre en danger la formation pédagogique dans le canton⁴». En effet, les Chaux-de-fonniers n'auraient pas tort de se méfier de l'attrait du campus de Delémont... Une fois la modernisation du réseau réalisée, il faudra donc songer à améliorer la localisation de tous les sites stratégiques d'importance. Comme disait l'autre: faire et défaire c'est toujours travailler. Délocaliser et relocaliser...

a+ est un nouvel hebdomadaire gratuit qui a pris la relève du vénérable *Courrier neuchâtelois*. Jacques Matthey, directeur général de la SNP (la Société neuchâteloise de presse, qui édite également *L'Impex*) présente cette nouvelle publication (dans *L'Impex...*). «Nous sentions qu'il était nécessaire de répondre aux souhaits exprimés par nos clients, qui sont d'un côté les lecteurs et de l'autre les annonceurs⁵.» Il explique un peu plus loin que «la conception même du nouvel *a+* implique que certaines zones du canton, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers en particulier, ne seront plus couvertes ni distribuées». Personne ne doutant que les vallées regorgent de lecteurs potentiels, faut-il comprendre alors qu'elles ne disposent pas d'une masse critique suffisante d'annonceurs? C'est ainsi que l'on apprend des choses sur la question de savoir qui sont les vrais «clients» d'un journal «de proximité» en 2016...

Nathalie Schallenger, conseillère communale de La Chaux-de-Fonds, explique sa décision de ne pas se représenter par le fait qu'elle n'a «pas eu assez de temps pour [s]'occuper de la population chaux-de-fonnière⁶». Elle se décrit en effet comme une «fille de proximité, appréciant le terrain, avec sa touche d'humanité». Au journaliste qui lui demande si la fonction induit une «vie de fous», elle répond: «plutôt une vie passionnante avec plein d'aspects agréables, notamment cette proximité.» Tout est dans la proximité et inversement... D'ailleurs, elle s'était aperçue que, suite au déménagement des services des sports et des affaires culturelles, elle serait bientôt la «seule conseillère communale dans la tour Espacité⁷». De là à penser que cette perte de proximité explique sa décision, il y a un pas que nous ne franchirons pas. D'ailleurs, elle disait elle-même apprécier «être dans la tour. Pas celle d'ivoire.»

¹ *L'Impex*, 21 janvier 2016.

² Léo Bysaeth, dans *L'Impex* du 21 janvier 2016.

³ Le Vert Jean-Jacques Aubert,

⁴ *L'Impex*, 18 janvier 2016.

⁵ *L'Impex*, 14 janvier 2016.

⁶ *L'Impex*, 21 janvier 2016.

⁷ *L'Impex*, 12 janvier 2016.